

UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

La **Bourse-projets de la coopération décentralisée** est une bourse d'échanges qui recense des **projets concrets menés par des collectivités locales de nos pays partenaires** et qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises.

Cette bourse permet d'avoir une meilleure connaissance de la demande des collectivités locales de nos pays partenaires en termes de projets de développement local. Elle constitue **un outil au service du développement de nouvelles coopérations décentralisées**. Elle peut aider les collectivités locales d'Europe et des pays en développement à trouver un partenaire dans le but commun de collaborer pour améliorer la vie de leurs citoyens.

LA BOURSE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE C'EST :

- 150 projets en demande de coopération
- 30 pays concernés
- 300 contacts dans les postes diplomatiques et les collectivités étrangères



COMMENT INSCRIRE UN PROJET DANS LA BOURSE ?

Vous êtes une ambassade, deux possibilités vous sont offertes :

1. Vous pouvez directement dans la **Bourse-projets** cliquer sur le lien « Ajouter un projet dans la Bourse ».
2. A l'adresse <https://cncd.diplomatie.gouv.fr/ambassade>, vous disposez d'une téléprocédure spécifique de recensement de projets qui vous est réservée.

Ces deux procédures vous permettront en ligne de présenter la collectivité étrangère en demande de partenariats, de détailler les projets concrets qu'elle mène et qui pourraient intéresser des collectivités françaises. Elles vous permettront également de compléter et mettre à jour les informations concernant les contacts utiles dans votre poste diplomatique.

Vous êtes une collectivité étrangère :

Vous pourrez vous-même depuis un **formulaire accessible en ligne** dans la **Bourse-projets** inscrire vos projets en demandes de coopération en cliquant sur le lien « Déposer un projet dans la bourse ».

Les informations que vous aurez saisies seront automatiquement adressées par courriel à l'ambassade concernée. Après réception et vérification de vos informations, les services de l'ambassade de France de votre pays publieront en ligne votre demande de coopération dans la **Bourse-projets de la coopération décentralisée**.



Accéder à la **Bourse-projets** de la coopération décentralisée :
www.diplomatie.gouv.fr/cncd

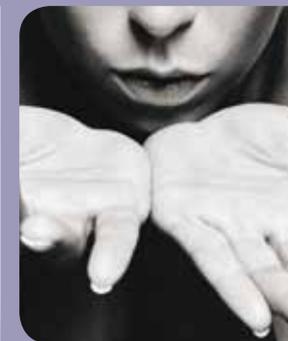
Partageons **nos expériences**
pour un monde meilleur

CONTACT

Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)
Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM)
57, boulevard des Invalides – 75007 Paris 07SP
Tél : 01.53.69.34.41 – Télécopie : 01.53.69.34.46
jerome.duplan@diplomatie.gouv.fr

LE PORTAIL DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



COMMISSION NATIONALE DE LA
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE



POURQUOI UNE BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

La Bourse de la coopération décentralisée répond à une demande faite par de nombreux ambassadeurs lors de la Conférence des ambassadeurs qui s'était tenue en 2007. Les ambassades reçoivent régulièrement des demandes de coopération ou de jumelages avec la France du fait de leurs étroites relations avec les autorités locales de leurs pays de résidence. Elle répond ensuite à une volonté de développer les coopérations décentralisées dans certains pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes.

La France est le seul pays membre de l'Union européenne à disposer d'une Bourse de la coopération décentralisée. La gestion et l'animation de cette Bourse sont confiées à nos ambassades. A ce jour, 150 projets dans le monde ont été recensés.

QUE RECENSE LA BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

La Bourse a pour finalité de mettre en relation des collectivités territoriales françaises et étrangères à partir de projets concrets. Elle recense donc dans nos pays partenaires des projets de développement local (développement urbain, patrimoine, développement durable, services publics locaux, eau et assainissement, culture, éducation, santé...) qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises.

Ce nouvel outil offre l'opportunité aux collectivités qui le souhaitent de présenter une demande de partenariat pour des projets de développement précis, dans le cadre de la coopération décentralisée (partenariat entre collectivités territoriales). L'inscription de projets dans la Bourse-projets n'implique pas toutefois de financement du ministère des Affaires étrangères et européennes.



OFFRIR L'OPPORTUNITÉ AUX COLLECTIVITÉS ÉTRANGÈRES QUI LE SOUHAITENT DE PRÉSENTER DES DEMANDES DE PARTENARIAT POUR DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT CONCRETS.

COMMENT SE PRÉSENTE LA BOURSE ?

La Bourse-projet présente, de manière cartographique, des collectivités locales étrangères en recherche d'une collectivité partenaire française à partir d'un projet concret.

Chaque collectivité étrangère et chaque projet font l'objet d'une fiche détaillée de présentation (objectifs, description, contacts, budget, thématique...). Des documents en téléchargements permettent d'aller plus loin dans l'information et de consulter plus en détail les projets déposés. Pour chaque projet, vous retrouverez également les contacts utiles dans le poste diplomatique et dans la collectivité étrangère.

Tous les projets sont consultables par continent, par pays et par thématique. Une cartographie interactive est systématiquement proposée afin de géolocaliser les collectivités étrangères et leurs projets.

AVEC LA BOURSE DE LA CNCD, VOUS DISPOSEZ D'UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA RECHERCHE DE NOUVEAUX PARTENARIATS DANS TOUS LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RECHERCHER DES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES ÉTRANGÈRES : LA CARTOGRAPHIE INTERACTIVE

Les collectivités territoriales françaises peuvent rapidement trouver un partenaire et des projets qui peuvent les intéresser grâce à une recherche par continent, par pays ou par thématique.

Pour chaque projet, vous disposez d'informations détaillées (une présentation de la collectivité étrangère et des projets en demande de partenariat, les contacts utiles dans la collectivité étrangère et dans le poste diplomatique). Une cartographie interactive par pays permet systématiquement de visualiser sur une carte la position géographique du projet de développement local en demande de coopération. Une carte vous intéresse ? Cliquer sur « Enregistrer cette carte dans mon espace personnel ». Vous pourrez ensuite consulter et gérer ces cartes à chaque instant. Vous pouvez également l'envoyer par mail à un ami.



Vous êtes une collectivité française et vous êtes intéressé par un projet ? Cliquer sur « Signaler votre intérêt pour le projet et obtenir des informations complémentaires ». Vous serez dans les plus brefs délais mis en relation avec le bon interlocuteur.

DÉPOSER UN PROJET EN DEMANDE DE COOPÉRATION

Les collectivités locales étrangères en recherche d'un partenaire français peuvent directement à l'aide d'un formulaire en ligne déposer un projet en demande de coopération. Objectifs, description, budget, contacts, tout est prévu pour que l'information soit la plus exhaustive possible. Ce projet sera automatiquement adressé à l'ambassade de France du pays concerné, seule habilité à valider les projets en demande de coopération dans la Bourse.